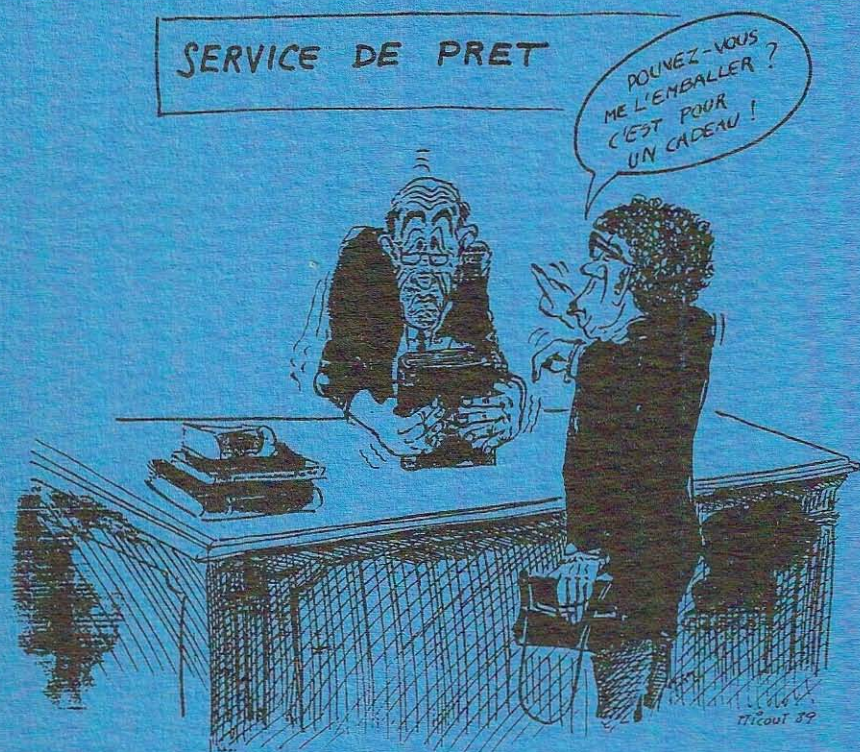


HORS-TEXTE

Bulletin de l'AGBD

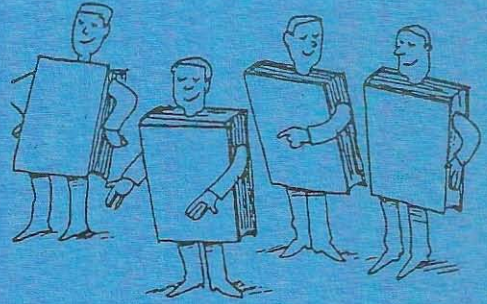


No 29

Novembre 1989

Genève

Ce qu'ils ont dit



... La joie du bibliothécaire, sa satisfaction ultime réside dans le pouvoir d'attraction qu'exerce sa bibliothèque. Notre ambition, c'est de voir venir à nous les travailleurs sérieux, ceux qui veulent une documentation approfondie aussi bien que ceux qui cherchent une simple information. Une bibliothèque ne doit pas être un tombeau, mais un bâtiment clair et bien aéré, au moral comme au physique. La devise la plus pertinente à graver sur son fronton, c'est celle que j'ai lue, un jour, sur la porte d'une bibliothèque de couvent :

"*Heic mortui vivunt, et muti loquuntur*"

"*Ici, les morts sont vivants,
et les muets parlent*".

Auguste Bouvier

Extr. de : *Joies et peines
d'un bibliothécaire.* -

Genève : [s.l.], 1930

BILLET DU PRESIDENT

Le congrès annuel de l'Association Suisse des Bibliothécaires (ABS) marque traditionnellement la rentrée. Trois personnes de notre comité étaient à Lugano du 5 au 7 octobre. Marie-Claude TROEHLER qui représente notre Association à l'Organisation du Personnel (OP) a été élue membre du comité ABS. Le nouveau Président de cette dernière, Jacques CORDONNIER, était membre de l'AGBD, avant de partir à Sion diriger la Bibliothèque cantonale.

Votre comité a réglé pendant l'été les problèmes courants et le cours d'initiation à SIBIL a été dispensé par Joëlle ANGELOZ, Christine DELAPORTE et Catherine DIETSCHI.

Le mandat reçu en Assemblée Générale (AG) concernant la possibilité d'accueillir les personnes ayant une licence et le CESID sera l'une des préoccupations du comité pour cet automne. Ce numéro de Hors-Texte a été ouvert aux prises de positions personnelles sur le sujet. Vos réactions seront publiées dans notre prochain numéro. Tout cela servira de base au rapport qui sera présenté en mars.

Je ne voudrais pas terminer sans parler de l'avenir. Le comité va continuer de suivre les changements en cours à l'Ecole de Bibliothécaires, tout comme il va suivre les projets de changement de statuts ABS. Pour cela il faut trouver de nouvelles personnes pour remplacer celles qui ne prolongeront pas leur mandat en mars prochain. Une association dynamique doit pouvoir compter sur ses membres, ceux-ci voudront bien laisser leur modestie de côté. Pour faciliter ce premier pas, je vous propose de vous adresser directement au comitard que vous connaissez le mieux.

Notre association remplit parfaitement ses rôles, la défense de la profession, et l'ouverture vers l'extérieur : nos activités au Salon du Livre nous font connaître du grand public, les contacts avec les autres associations ou organismes, et enfin le lien entre professionnels symbolisé par notre journal.

Mais au terme de mon mandat, j'ai le sentiment que notre action à long terme est un peu négligée, notre association devrait faire plus pour la formation continue. Il s'agit par ce biais de donner non seulement une bonne image de notre profession, mais aussi de tout mettre en oeuvre pour la conserver en ayant des professionnels qualifiés. J'ai envie de proposer la création d'une commission de travail indépendante du comité, qui pourrait dans un premier temps faire une étude des besoins, et ensuite faire un programme pour les années à venir. Je ne sous-estime pas les difficultés, le comité a déjà mis beaucoup d'énergie dans la préparation de ce qui vous a été présenté.

P. Jöhner

LE "BULLETIN DES POSTES VACANTS" DE L'ECOLE DE BIBLIOTHECAIRES

Depuis 1980, le "Bureau de placement" de l'Ecole de bibliothécaires diffuse régulièrement un "Bulletin des postes vacants", destiné à nos diplômés. Ce "Bureau de placement" - qui repose en fait entièrement sur les épaules de notre secrétaire Christiane Beaubier - est devenu, au fil des ans, une véritable institution. Savez-vous, en effet, que notre "Bulletin des postes vacants" est actuellement diffusé à 120 exemplaires, et que ce ne sont pas moins de 15 éditions qui ont été publiées durant l'année scolaire 1988/1989 (134 postes proposés sur 11 mois) ?

L'Ecole de bibliothécaires est heureuse de pouvoir ainsi proposer régulièrement aux anciens étudiants qui le souhaitent une liste qui, bien qu'elle ne prétende pas être exhaustive, contient toutefois un éventail très large des postes disponibles dans le secteur des bibliothèques, archives et centres de documentation.

L'intérêt que soulève notre "Bulletin des postes vacants" tant auprès de nos anciens étudiants que parmi les employeurs, est manifeste : de plus en plus, bibliothèques, entreprises, études d'avocats prennent l'habitude de s'adresser directement à nous sans même avoir recours à la presse ; nous essayons quant à nous de satisfaire les demandes de nos anciens étudiants et des employeurs qui ont recours à nos services le plus rapidement possible, sans hésiter à procéder à des recherches par téléphone si nécessaire.

Le "succès" remporté par notre "Bureau de placement" engendre bien sûr un travail administratif important, assumé jusqu'à présent entièrement par Christiane Beaubier. C'est pourquoi notre Ecole demandera dès l'année scolaire 1989/1990 une petite participation financière (Fr. 20.-) aux abonnés de notre "Bulletin des postes vacants", destinée à permettre l'engagement d'un étudiant pour en effectuer la diffusion.

Au cours des 9 ans d'existence de ce service, nous avons malheureusement constaté à plusieurs reprises que les employeurs ne considèrent pas toujours le diplôme de bibliothécaire comme un "must" pour assumer une responsabilité dans notre domaine professionnel... Des annonces contenant des formules telles que "licence ou diplôme de bibliothécaire exigés", "un diplôme de bibliothécaire serait un atout" ou encore "ce poste conviendrait à un licencié intéressé par le travail de bibliothécaire" nous laissent rêveurs...!!

Ceci nous a amenés à réfléchir à la responsabilité que nous portons lors de la diffusion de telles annonces "tendancieuses" dans notre "Bulletin des postes vacants". Voici, présentés succinctement, les arguments que nous avons recensés en faveur de la publication de telles offres d'emploi

(c'est-à-dire maintien du statu quo) ou contre leur publication :

a) CONTRE

- l'Ecole de bibliothécaires doit défendre le diplôme qu'elle délivre, c'est pourquoi elle ne devrait jamais "cautionner" en les publiant des annonces qui ne mentionnent pas clairement la nécessité de posséder un diplôme de bibliothécaire

- l'Ecole de bibliothécaires ne peut accepter directement (ou indirectement par le truchement d'une annonce publiée sous sa responsabilité) que n'importe qui puisse occuper un poste dans le secteur des bibliothèques, archives et centres de documentation

- l'Ecole de bibliothécaires doit toujours soutenir l'idée que la gestion d'un "service d'information documentaire" est du ressort d'un professionnel dûment formé à cette tâche.

b) POUR

- le "Bulletin des postes vacants" doit signaler tout poste vacant dans notre secteur, sans autres considérations ; à ce sujet, il est de toute manière extrêmement difficile de juger objectivement du libellé des annonces

- le "Bulletin des postes vacants" n'étant envoyé qu'à des diplômés de notre Ecole, cette dernière ne peut qu'espérer que ses anciens étudiants sauront démontrer à leurs employeurs potentiels la valeur de leur formation

- ce sont les associations professionnelles qui ont la mission de défendre les intérêts de leurs membres : ce sont donc elles qui doivent réagir auprès des employeurs à toute annonce "tendancieuse"

- l'Ecole de bibliothécaires ne pourra de toute manière jamais s'opposer à l'engagement d'un non-professionnel : mieux vaut par conséquent signaler tous les postes à nos anciens étudiants, de manière à ce qu'ils arrivent les premiers sur place, ce qui permet par ailleurs à notre Ecole de "prendre la température" du marché de l'emploi et aux employeurs de découvrir l'existence de notre formation.

Après discussion, l'Ecole de bibliothécaires a estimé que les arguments en faveur de la publication de toutes les annonces qui nous parviennent priment largement sur les arguments qui s'y opposent, essentiellement parce que la défense du diplôme de bibliothécaire ne passe pas obligatoirement par la "censure" de certains postes disponibles.

Par conséquent, notre Ecole continuera à diffuser les informations concernant tous les postes offerts dans le secteur des bibliothèques, archives et centres de documentation qui lui auront été signalés ou dont elle aura eu connaissance. Toutefois, afin d'éviter tout malentendu, le "Bulletin des postes vacants" contiendra dès l'année scolaire 1989/1990 la mention suivante :

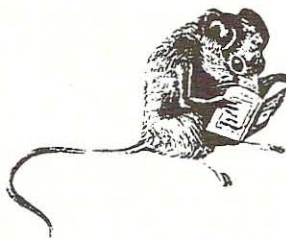
"L'Ecole de bibliothécaires publie ci-après des offres d'emploi dans le secteur des bibliothèques, archives et centres de documentation, dans le but d'informer ses anciens étudiants de tous les postes vacants susceptibles de les intéresser. Elle ne peut en aucun cas être tenue pour responsable du libellé des annonces qui lui sont adressées directement par des employeurs".

Enfin, l'Ecole de bibliothécaires engage vivement le comité de l'Association genevoise des bibliothécaires diplômés à réagir systématiquement auprès des employeurs, lorsque la défense de notre formation et de notre diplôme l'exige. C'est grâce à une information aussi large que possible au sujet des postes vacants que nous garantissons à nos anciens diplômés la possibilité de choisir le "service d'information documentaire" dans lequel ils ont envie de travailler. Mais c'est aussi par l'intermédiaire de la vigilance de nos associations professionnelles que notre formation et notre diplôme seront toujours défendus contre une fâcheuse tendance consistant à vouloir leur substituer, dans certains cas, d'autres formations plus générales.

Michel Gorin
Responsable de formation/EBG

Pour recevoir régulièrement le "Bulletin des postes vacants" pour la modique somme de Fr. 20.- par année ou fraction d'année scolaire (dès octobre 89), et pour tout renseignement complémentaire relatif à ce service, s'adresser à :

Madame Christiane BEAUBIER
Institut d'études sociales
Ecole de bibliothécaires
case postale
1211 Genève 4
tél.: (022) 20-93-11



ASSEMBLEE GENERALE DE L'ABS

Lugano, 5 - 7 octobre 1989

C'est toujours un grand plaisir d'aller au Tessin, l'accueil est chaleureux, les paysages sont splendides, nous nous sommes donc rendus en grand nombre à cette 88e assemblée générale de l'ABS.

Cette année les travaux étaient consacrés aux non-books (Madame Calas de la Bibliothèque nationale de Paris nous invite vivement à abandonner ce terme de non-books ! Pourquoi ne pas parler plutôt du matériel audio-visuel.) Nous avons le choix pour les travaux du jeudi après-midi entre trois ateliers : " Supports sonores", " Vidéo" et " Supports de données électroniques". C'est le seul moment où la traduction simultanée n'était pas assurée et nous avons un peu manqué de temps. Le vendredi matin nous avions une table ronde consacrée à la situation juridique concernant l'utilisation des documents audio-visuels dans les bibliothèques. Nous constatons bien souvent une incompréhension entre la Direction générale de la SSR et les bibliothèques. Nous avons la possibilité de visiter la phonothèque nationale sans parler de la Villa Favorita qui a réjoui plus d'un parmi nous. Durant les deux jours d'assemblée une exposition consacrée au matériel de bibliothèque surtout informatique se tenait dans le hall du Palais des Congrès. Nous avons là la possibilité de prendre connaissance de divers systèmes informatiques comme par exemple Tobias, Amélie, Sibil, Biblio mac... il y en avait pour tous les goûts.

L'après-midi du vendredi était consacrée à l'assemblée générale. Après nous avoir accueillis et annoncé qu'il traitera deux points de l'assemblée et non des moindres en français, le président Monsieur Schacher nous commente son rapport annuel et annonce que l'ABS compte 1456 membres dont 213 collectifs. Le rapport annuel et les comptes sont approuvés. La cotisation reste à Fr. 50.- pour les membres individuels.

Nous passons ensuite aux élections. Monsieur Schacher remercie les membres sortants et nous donne quelques indications sur la liste des membres du comité. Quinze personnes se présentent pour quinze places. Mme Petitpierre-Bauer qui a été élue au comité en 1988 ne figure pas sur la liste car elle sera désormais hôte permanent avec voix consultative. Cette décision provoque quelques remous dans la salle mais le président nous fait remarquer qu'il s'agit là d'un accord avec l'ASD et que le membre ABS au comité ASD (M. Philippe Monnier) aura le même statut que Mme Petitpierre-Bauer. Les quinze

membres du comité sont élus. Sont élus également les membres de la commission des examens. Félicitons Mme Marie-Claude Troehler, membre du comité AGBD élue membre du Comité ABS et de la Commission d'examens. Le nouveau président est élu à l'unanimité : il s'agit de M. Jacques Cordonier de la Bibliothèque cantonale du Valais.

Le président donne ensuite lecture du rapport intermédiaire concernant l'analyse des structures ABS. Le comité a traité de ce sujet au cours de trois séances. Il a été fait une liste des faiblesses et il a été examiné quelles étaient les tâches de l'ABS. La faiblesse de l'ABS réside dans le schéma de la structure même. Les trois communautés de travail qui composent l'ABS ne représentent pas vraiment l'ensemble des bibliothèques suisses et ne sont pas actifs de façon égale. La situation s'est compliquée dans le monde des bibliothèques suisses et il faut maintenant avoir une vue générale des divers modèles de structures possibles.

L'ABS devrait en tout cas être active dans les domaines suivants :

- travail de formation et de formation continue
- séminaires et publication d'ouvrages spécialisés
- coordination entre les bibliothèques (ex. normes pour le transfert des données)
- travail auprès de l'opinion publique pour mieux présenter les travaux des bibliothécaires et les services offerts.

Il faut bien être conscient qu'il ne sera pas possible de négocier les conditions salariales à cause de la structure fédéraliste.

Quoiqu'il en soit la tâche du nouveau comité de l'ABS est difficile mais nous ne doutons pas qu'il arrivera à une solution satisfaisante.

Le président présente ensuite une proposition de l'Organisation du personnel qui a été distribuée en début d'assemblée. L'OP propose d'engager des spécialistes du management des associations afin "d'assurer une analyse efficace et rapide des structures ABS. Une somme de Fr.10'000 à Fr.12'000 sera assurée par l'ABS". Les raisons invoquées sont que "les représentants dans les divers organes de l'ABS sont trop chargés pour réaliser ce travail difficile et sophistiqué dans un bon délai et en profitant des expériences des spécialistes on s'évite des efforts inutiles."

Nous passons au vote et les participants admettent le principe de faire appel à des spécialistes du management des associations mais refusent la somme à attribuer. Il y a alors un certain flottement car en fait nous n'avions pas paraît-il besoin de voter sur la somme à attribuer, le comité étant seul habilité à disposer des finances et rend des comptes à l'assemblée générale.

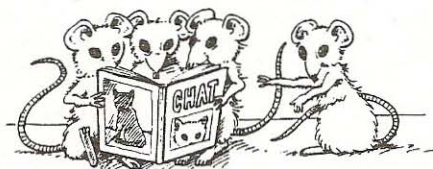
Le président présente ensuite le rapport final du groupe de travail pour la coordination de la formation et la proposition

de création d'une commission permanente pour la formation. M. Schacher nous rappelle brièvement la situation de la formation professionnelle et rappelle que l'ABS s'est toujours préoccupée de la qualité de la formation. Afin de veiller à ce que la qualité des trois cours (Cours romand, Berne et Zurich) soit assurée, le président propose la création d'une Commission permanente de la formation. Il est important que la formation pratique soit aussi harmonisée. Des directives ont été établies à l'usage des bibliothèques formatrices. Le président précise qu'une des possibilités serait de transformer la Commission des examens en Commission des examens et de la Formation. Ceci provoque quelques remous et un participant invoque le fait que la Commission des examens qui vient d'être élue ne souhaite pas obligatoirement s'impliquer en tant que Commission de formation. Le président précise qu'il s'agit seulement d'une éventualité et que ce point reste à revoir par le comité.

Aucun divers n'étant proposé l'Assemblée est close avec quelques mots de notre futur président à qui nous souhaitons bonne route pour les trois ans à venir.

La soirée réunit les participants autour d'un buffet tessinois fort agréable. Le samedi était consacré au tourisme. Cette 88ème assemblée a été très bien organisée par nos collègues tessinois et nous les en remercions. A l'année prochaine à Fribourg!

Jacqueline Deschamps



PARIS, 1989...

Si je vous dis : "Paris, 1989", à quel événement cela vous fait-il penser...? Réfléchissez bien, la réponse n'est pas aussi évidente que la question pourrait le laisser croire...

Ah! non!, ne soyez pas aussi conditionnés... et pour une fois (?), faites appel à votre culture professionnelle avant de faire étalage de votre culture tout court !! Je le dis tout haut : ras le bol de cette Révolution française et de cette Déclaration des droits de l'homme qu'on nous présente à toutes les sauces depuis des mois... pensons un peu à notre culture bibliothéconomique !!

C'est ainsi que "Paris, 1989" devrait immédiatement vous faire penser à l'IFLA 89, c'est-à-dire aux 55e Conseil et Conférence générale de la Fédération internationale des associations de bibliothécaires et des bibliothèques, qui se sont déroulés du 19 au 26 août derniers au Palais des congrès de Paris.

Il est bien difficile de rendre compte d'une manifestation de cette ampleur dont les pôles d'intérêt sont, grosso modo, les suivants : "la formation" (exposés, conférences, tables rondes), "les contacts" (près de 3000 congressistes du monde entier se sont rendus à Paris), "les techniques professionnelles" (une grande exposition spécialisée se tient en marge du congrès : systèmes informatisés, mobilier, diffusion de documents, etc.) et, enfin, last but not least (!), "le côté mondain" d'une telle rencontre...

Impossible, donc, de résumer un tel congrès. Je peux par contre - en toute subjectivité, bien sûr! - essayer de vous en donner quelques aperçus plus ou moins sérieux... Le thème général de la conférence était cette année le suivant : "**Les bibliothèques et l'information dans l'économie : hier, aujourd'hui et demain**". Un tel sujet est si vaste - pourrait-il d'ailleurs en être autrement dans un cadre aussi large ? - que pour traiter les différents aspects de la question, les exposés et conférences ont été centrés sur les thèmes secondaires suivants : promotion et marketing des bibliothèques, valeur de l'information, coût de fonctionnement et financement des bibliothèques, rôle des bibliothèques dans les systèmes économiques, les professionnels de l'information en tant qu'agents économiques, le public en tant qu'utilisateur ou client des bibliothèques, les institutions documentaires dans les économies en voie de développement.

Les exposés et conférences auxquels j'ai assisté étaient de qualité très inégale. Les conférenciers originaires de pays en voie de développement, bien qu'ayant des préoccupations très éloignées des nôtres (l'informatique omniprésente dans les discours des bibliothécaires du Nord tend à faire oublier la situation parfois tragique dans laquelle se trouvent certaines bibliothèques du Sud), m'ont beaucoup apporté au travers de leurs idées généralement très pragmatiques. Je ne peux pas en

dire autant de certains collègues du Nord qui se perdaient dans les méandres de "réflexions philosophico-bibliothéconomiques" ou qui, au contraire, voulaient démontrer au travers d'énumérations aussi impressionnantes qu'ennuyeuses que leur pays était véritablement le meilleur... C'est ainsi qu'un collègue de Bordeaux fit subir à son auditoire un exposé d'une quarantaine de minutes sur un projet sans originalité de système de stockage et d'acheminement automatique des documents, dont l'essentiel fut consacré à une description exhaustive de toutes les démarches administratives qu'il avait dû effectuer... Un exposé quant à lui fort instructif fut présenté par une enseignante de l'École de bibliothécaires, archivistes et documentalistes de Dakar (Sénégal), sur le rôle qu'ont à jouer les professionnels de l'information en vue d'une nouvelle philosophie du développement.

Deux tables rondes m'ont énormément intéressé : celle qui était relative aux aspects économiques d'une formation de bibliothécaire, et plus particulièrement celle qui fut consacrée à la valeur des services des bibliothèques. Pour optimiser l'organisation d'une bibliothèque, on peut en effet s'aider des outils informatiques (systèmes experts, par exemple), des outils audiovisuels (des bibliothèques américaines réalisent de véritables "clips" parfois pleins d'humour et qui passent sur les chaînes de télévision locales), ou d'une politique de management solide mise sur pied avec l'aide de spécialistes.

Force m'est toutefois de constater qu'en règle générale, je n'ai pas fait de découverte majeure en assistant à tous ces exposés qui m'ont paru moins instructifs que ce ne fut le cas il y a deux ans à Brighton. Des découvertes, je n'en ai pas non plus faites en visitant l'exposition professionnelle où j'ai pu essayer de nombreux systèmes automatisés : les "grands", tels que GEAC, ALS ou Data Trek, ainsi que SIBIL qui montrait sur un stand sympathique et à l'aide d'une documentation extrêmement attrayante (graphisme et contenu) ses deux réalisations principales que sont le Réseau romand des bibliothèques et le Réseau SIBIL-France ; les "petits", tels que Dabis (RFA) ou ALEPH (Israël).

Il y a mille manières de concevoir et d'utiliser un système de catalogage, de prêt ou d'acquisitions, et il y a mille façons d'aider un utilisateur à cheminer à l'aide d'un OPAC sans trop se perdre... ; mais tous les logiciels proposent des modules qui répondent dans leur ensemble aux besoins réels de nos bibliothèques. Néanmoins, je ne dis pas par là que tous les systèmes informatisés sont maintenant égaux en qualité, car si c'était le cas, seul le moins coûteux aurait encore des chances de conquérir quelques bibliothèques...! Désormais, ce sont, à mon avis, les détails qui font la différence - en particulier dans les procédures d'accès aux diverses informations stockées en machine ; et je vous assure que la plupart des systèmes que j'ai testés présentent des "détails négatifs" qui, lorsqu'ils sont nombreux, rendent certains logiciels bien moins bons que d'autres...! Pour terminer ces quelques réflexions sur l'exposition professionnelle de Paris,

je voudrais ajouter un mot au sujet de l'OPAC SIBIL que je connais bien et qui est si largement employé à Genève et en Suisse romande. Sans chauvinisme aucun (d'ailleurs, je ne touche rien lorsque je fais de la "pub" pour SIBIL...!!), force est de reconnaître que l'OPAC SIBIL se situe dans le peloton de tête des modules d'accès pour le public ; il ne lui manque plus qu'une possibilité d'interrogation au moyen de la logique booléenne, de la qualité de celle qui est proposée par la firme Data Trek, par exemple, pour en faire le meilleur OPAC loin à la ronde...

Poursuivons, si vous le voulez bien, cet aperçu du 55e Congrès de l'IFLA par quelques mots sur les contacts professionnels et sur ce que j'ai appelé plus haut "le côté mondain" d'une telle rencontre ! Les contacts avec des collègues de tous "horizons bibliothéconomiques" et de toutes nationalités sont bien sûr enrichissants à plus d'un titre. Mais ils redonnent surtout confiance à ceux qui éprouvent des difficultés dans la gestion de leur bibliothèque : il est très rassurant de ne pas se sentir seul en butte à certains problèmes...!!

Quant à ce fameux "côté mondain", vous vous demandez certainement de quoi je veux parler... J'entends par là les nombreuses réceptions auxquelles tous les congressistes sont invités : le Bicentenaire de la Révolution française et le côté quelque peu "mégalo" de nos voisins français ne sont pas étrangers à ce phénomène...!! Afin de clore cet article sur une touche plus légère, voici à ce sujet un "hit parade" tout à fait personnel :

- 1) la soirée de gala sous la fameuse "Pyramide du Louvre", qui a donné aux congressistes la possibilité de visiter ce monument extraordinaire sans avoir à faire la queue sous un soleil de plomb avant de pouvoir y pénétrer... Et il a également été possible de découvrir lors de cette soirée la maquette de la future "Bibliothèque de France", un projet de nouvelle bibliothèque nationale dans la lignée de la Pyramide, de la Cité des sciences et de l'Arche de la Défense... Quant aux buffets, ils étaient sublimes... mais nombreux sont ceux qui, comme moi, n'y ont pas goûté, la cohue et le manque de places assises leur ayant fait préférer les bistrots de Paris...!
- 2) la soirée offerte par la Bibliothèque nationale, sous forme de fête champêtre en plein air dans une cour intérieure. Rien ne manquait : lampions tricolores, canotiers, accordéon... Sans compter l'accueil, très "vieille France", de chaque congressiste par Emmanuel Le Roy Ladurie en personne...
- 3) la réception offerte par le ministre de la Culture, de la Communication, des Grands travaux et du Bicentenaire (ouf !...) Jack Lang, et par son collègue responsable de l'Education nationale Lionel Jospin. Très classique, mais sympathique : merci aux contribuables français...!
- 4) la soirée et la réception offertes par l'UNESCO : un film présentant le projet de la nouvelle bibliothèque d'Alexandrie que le gouvernement égyptien est décidé à construire avec l'aide de l'UNESCO, quelques discours peu intéressants, une

superbe "Fantaisie" de Beethoven (culture oblige !), un buffet quelconque servi dans des assiettes de plastique blanc...

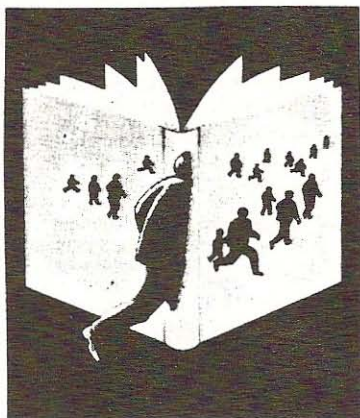
5) l'apéritif offert par les exposants lors de l'ouverture de l'exposition professionnelle : rien à signaler...

6) et, enfin, le "petit mouton noir" : la réception offerte par Jacques Chirac, à laquelle ne furent invités que certains congressistes... la Mairie de Paris fait-elle des économies ??!

Voilà ! J'espère vous avoir donné envie de participer une fois à un congrès de l'IFLA ! C'est à mon sens une occasion unique de perfectionnement professionnel au sens large, et chacun devrait pouvoir s'y rendre au moins une fois durant sa carrière. Mais n'allez pas y chercher le repos : les journées sont harassantes, et que dire des très longues soirées et tout débuts de journées (!) passés entre collègues et amis à Montmartre ou sur les terrasses du Quartier latin...!?

Michel Gorin
Ecole de bibliothécaires

P.S.: une version écrite des exposés présentés à Paris est disponible à l'Ecole pour les personnes intéressées



FORMATION ET STATUTS DES BIBLIOTHECAIRES DANS QUELQUES PAYS DE LA CEE :

JOURNÉE D'ÉTUDES DU 9 MARS 1989 À PARIS

Cette journée d'étude, organisée par l'Association de l'École nationale supérieure des bibliothécaires et l'École nationale supérieure de bibliothécaires, avait pour ambition de dresser un panorama assez large des divers statuts des bibliothécaires européens (CEE), non seulement sur le plan juridique, mais sur le plan des pratiques professionnelles réelles.

L'objectif à plus long terme est de favoriser une connaissance réciproque des professionnels des différents pays européens débouchant sur des échanges et des voyages d'études.

Chacun des pays représentés a exposé son cas, puis les participants ont pu demander à développer certains points. Vous pouvez lire ci-dessous une synthèse des présentations et des réponses aux questions.

Il y avait environ 220 participants, Français pour la plus grande majorité, ce qui a fait souvent dévier le débat vers des problèmes spécifiques.

1. Allemagne fédérale

Séparation assez stricte entre les bibliothèques nationales, les bibliothèques universitaires, d'une part, et les bibliothèques de lecture publique, d'autre part. Cette séparation se manifeste au niveau de la formation des bibliothécaires. Par exemple, les règles de catalogage sont différentes suivant la catégorie de bibliothèques.

Il y a trois catégories de bibliothécaires, et une formation spéciale pour chaque catégorie. La séparation entre bibliothécaires travaillant dans les bibliothèques de recherche et ceux travaillant dans la lecture publique est assez stricte :

Niveau moyen (personnel de service et technique)

Conditions d'admission à la formation professionnelle : examen de fin d'études du premier cycle de l'enseignement secondaire

Formation : stage rémunéré de deux ans, accompagné d'un enseignement théorique

Titre : "Bibliotheksassistent"

Champs d'activité : tous les types de bibliothèque (travaux techniques et pratiques, prêt, catalogage à niveau simple). Les possibilités d'avancement sont très limitées.

Niveau élevé (personnel technique)

a) bibliothèques de recherche

Conditions d'admission : baccalauréat ou équivalent

Formation : six semestres d'études dans l'une des sept écoles supérieures de bibliothécaires. Les études se composent de 21 à 24 mois d'enseignement (2200 heures) et de 12 à 15 mois de stage dans une bibliothèque de recherche. Examens écrits et oraux + mémoires

Titre : "Diplom-Bibliothekar".

Champs d'activité : acquisitions, catalogage, information bibliographique et spécialisée, administration.

Carrière : le bibliothécaire diplômé peut devenir "Bibliotheksinspektor" puis "Bibliotheksamtrat" (position finale dans cette catégorie). L'avancement n'est pas automatique, il faut qu'il y ait un poste libre. Très souvent, un avancement est lié à un changement de bibliothèque.

Chômage : Parmi les 500 nouveaux diplômés chaque année, environ 80% ne trouvent pas de postes : on ne crée plus de nouvelles bibliothèques universitaires et il n'y aura pas de postes supplémentaires pendant les dix à vingt ans qui viennent.

b) bibliothèques de lecture publique

Conditions d'admission : baccalauréat ou équivalent.

Formation : six semestre d'études dans une école supérieure de bibliothécaires. L'accent est mis sur les matières les plus utiles en lecture publique.

Champs d'activité : tous les domaines de la lecture publique.

Carrière : une formation pour le niveau supérieur n'existe que depuis quelques années. Beaucoup de directeurs de bibliothèques municipales sont issus du niveau élevé, mais les communes exigent de plus en plus le niveau supérieur pour le poste de directeur.

Chômage : la plupart des nouveaux diplômés y sont confrontés.

Niveau supérieur (personnel scientifique)

Conditions d'admission : études universitaires de 4 ans au moins, sanctionnées par un "Staatsexamen", une maîtrise, un diplôme supérieur, ou, de préférence, un doctorat. La préférence est souvent donnée aux candidats ayant terminé des études en médecine, sciences naturelles et techniques, économiques ou juridiques.

Formation : un an de stage et un an d'enseignement théorique dans une école supérieure de bibliothécaires. Le lieu de stage varie suivant l'option bibliothèque de recherche ou lecture publique. La première année de stage de formation doit servir à connaître tous les travaux nécessaires au fonctionnement d'une bibliothèque.

Titre : "Assessor des Bibliotheksdienst", s'obtient après un examen écrit et oral.

Champs d'activité : le "Bibliotheksrat" (position initiale) sera le spécialiste d'une ou plusieurs matières représentées dans le fonds de la bibliothèque. Dans une bibliothèque universitaire travaillent dix à quinze de ces spécialistes, dans une grande bibliothèque municipale, trois à cinq.

Carrière : "Oberbibliotheksrat", "Bibliotheksdirektor" (chef de département ou directeur adjoint), "Leitender Bibliotheksdirektor" (directeur d'une bibliothèque universitaire ou régionale, ou d'une grande bibliothèque municipale). Dans les bibliothèques nationales existe encore le poste de "Generaldirektor". Il faut au moins douze années de carrière pour accéder à un poste de direction.

L'avancement est presque toujours lié à un changement de bibliothèque. Les bibliothécaires de cette catégorie ont aussi la possibilité de devenir professeurs dans une école supérieure de bibliothécaires (qualifications: doctorat, expérience de l'enseignement et de la recherche, expérience professionnelle).

Chômage : dans cette catégorie existe aussi un certain chômage : il y a environ 1200 postes de niveau supérieur.

Evolution de la profession

L'automatisation des bibliothèques a commencé en 1965 (bibliothèques de recherche d'abord, puis lecture publique). Actuellement, il y a plusieurs réseaux pratiquant le catalogage partagé. Les catalogues nationaux des périodiques et des monographies sont gérés en ligne. On trouve aujourd'hui dans presque toutes les bibliothèques universitaires des services de documentation qui offrent des recherches dans les banques de données du monde entier.

Plusieurs bibliothèques sont en train de créer des OPAC en ligne ou sur CD-ROM.

Une carrière de bibliothécaire est quasiment impossible sans connaissance approfondie des nouvelles technologies. Aussi, l'application des nouvelles technologies, la recherche automatisée, le catalogage en ligne sont-ils les sujets les plus demandés pour la formation continue.

Statut

Dans les bibliothèques de recherche, les bibliothécaires ont le statut de fonctionnaire, alors qu'ils ont le statut d'employé dans la lecture publique. Il y a des différences de salaire considérables entre les catégories de bibliothécaires, mais pas entre les types de bibliothèques. Le salaire d'un bibliothécaire diplômé est équivalent à celui d'un instituteur, un bibliothécaire scientifique est rémunéré comme un professeur de lycée. Actuellement, les salaires augmentent peu, les syndicats revendiquant plutôt une réduction de la durée du travail qui est de 39 heures depuis le 1er avril 1989 et sera de 38 heures et demi dès 1990.

Formation continue

Depuis trois ans, ces cours sont mis sur pied pour des équipes de bibliothécaires : ceux qui travaillent ensemble se forment ensemble. Les cours de formation continue ont souvent lieu le week-end. Toutes les catégories peuvent bénéficier de la formation continue ; mais le coût constitue un obstacle important. Les cours sont donnés par les associations professionnelles, les écoles de bibliothécaires. Les thèmes préférés sont les nouvelles technologies, la recherche automatisée, le catalogage en ligne ; dans la perspective de 1992, les cours de langues font leur apparition. Chaque Land a sa propre législation sur la formation continue.

2. Danemark

Catégories de bibliothèques

Lecture publique (bibliothèques municipales et bibliothèques centrales) et bibliothèques scientifiques (Bibliothèque nationale, bibliothèques universitaires, bibliothèques spécialisées).

Catégories de personnel

a) professionnel

Titre : bibliothécaire DB.

Formation : 4 ans d'études à l'École nationale des bibliothécaires (formation commune pour la lecture publique et les bibliothèques scientifiques).

Champs d'activité : toutes les catégories de bibliothèques. Les postes de cadres sont inaccessibles dans les bibliothèques scientifiques.

Titre : bibliothécaire de recherche (conservateur).

Formation : employé de bureau + quelques semaines de formation à l'Ecole nationale de bibliothécaires.

Champs d'activité : tous les types de bibliothèques.

La loi de 1985 sur l'Ecole nationale des bibliothécaires prévoit la mise en place d'un cours postgradué d'une durée de deux ans.

Formation continue

L'Ecole nationale des bibliothécaires assure un programme de formation continue (en 1988, 240 cours offerts à 4000 participants). Les cours sont gratuits, sont facturés les frais de documentation et de recherche automatisée. Les domaines privilégiés sont les systèmes d'information, la communication de l'information, les services aux utilisateurs, les ressources multi-médias et, depuis quelques années, les besoins en information du commerce et de l'industrie.

Statut

Le salaire d'un bibliothécaire de recherche est en moyenne 1,2 fois plus élevé que celui d'un bibliothécaire DB.

La durée du travail est de 38 heures par semaine et passera à 37 heures en 1990.

Chômage

Environ 10 à 15 %.

3. Portugal

Catégories de bibliothèques

Bibliothèque nationale, bibliothèques de district, bibliothèques municipales, bibliothèques universitaires, bibliothèques spécialisées.

La lecture publique est encore peu développée.

Catégories de personnel

Il existe une formation commune pour les bibliothécaires, les archivistes et les documentalistes (BAD).

Titre : cadre supérieur BAD (conservateur bibliothécaire).

Formation : maîtrise (lettres, sciences, économie, droit, médecine, etc.) + cours de spécialisation en sciences documentaires, option documentation et bibliothèque (deux ans).

Carrière : trois niveaux de trois ans chacun, le dernier étant celui d'"Assessor principal". En pratique, vu la pénurie de personnel qualifié, les postes de responsables sont attribués à des jeunes diplômés.

Champs d'activité : tous les types de bibliothèques.

Titre : technicien auxiliaire BAD.

Formation : 2e cycle de l'enseignement secondaire + cours professionnel de 200 heures donné par l'Association portugaise de bibliothécaires, archivistes et documentalistes.

Carrière : trois niveaux de trois ans chacun, le dernier étant "T.A.principal". Actuellement, des négociations sont en cours pour améliorer le statut des fonctionnaires de cette catégorie.

Statut

Le système politique étant centralisé, les statuts sont les mêmes dans tous les types de bibliothèques.

Les salaires sont corrects par rapport au niveau de vie.

La durée du travail est de 36 heures par semaine.

Chômage

Pas de chômage mais, au contraire, pénurie de personnel qualifié.

4. Italie

La formation professionnelle de bibliothécaire n'existe pas de manière institutionnelle.

Cependant, ces dix dernières années, les collectivités locales (provinces, régions) ont organisé des stages de formation.

Elles prévoient également des cours de formation continue pour les bibliothécaires municipaux.

Les bibliothécaires de l'Etat ne bénéficient pas de cette possibilité.

Depuis trois ans, l'Université d'Udine offre un cours d'orientation en bibliothéconomie et en archivistique. En Lombardie existe une école formant des assistants de bibliothèque en deux ans, après le bac ; cette école donne également des cours de formation permanente.

Les cadres des bibliothèques dépendant de l'Etat sont recrutés au sein du personnel de l'administration. Les postes de directeurs de bibliothèques universitaires sont occupés par des professeurs. Les directeurs des bibliothèques municipales sont recrutés sur concours, dont les modalités sont disparates, après une expérience professionnelle d'au moins cinq ans au niveau inférieur. Le diplôme de fin d'études universitaires (laurea) est exigé.

Dans les bibliothèques nationales, les bibliothécaires peuvent passer de l'échelon technique à l'échelon de premier dirigeant. Dans les bibliothèques universitaires, les bibliothécaires ne peuvent pas dépasser l'échelon technique. Au niveau des collectivités locales, les conventions collectives prévoient deux degrés techniques : celui d'"assistente di biblioteca" (diplôme équivalent au baccalauréat) et celui de "bibliotecario" (laurea).

Les bibliothécaires italiens atteignent malgré tout une haute qualité professionnelle en se formant de manière individuelle.

5. Espagne**Catégories de bibliothèques**

Bibliothèque nationale, bibliothèques universitaires, bibliothèques centrales provinciales, bibliothèques municipales, bibliothèques privées, centres de documentation.

Catégories de personnel

a) corps facultatif d'archivistes-bibliothécaires : licence universitaire ou école technique supérieure (5 ans d'études) suivie d'un concours (difficile) et d'un stage de formation de 6 à 8 mois.

Champs d'activité : postes de direction à la Bibliothèque nationale, dans les bibliothèques universitaires et les bibliothèques centrales provinciales.

b) corps d'aides d'archives, bibliothèques, musées : diplôme universitaire (3 ans d'études) suivi d'un concours et d'une formation spécialisée.

Champs d'activité : Bibliothèque nationale, bibliothèques universitaires et bibliothèques centrales provinciales.

c) diplômés d'Ecoles universitaires de bibliothéconomie (depuis 1978) : 3 ans d'études.

Champs d'activité : bibliothèques universitaires, bibliothèques municipales, bibliothèques privées, centre de documentation.

A Barcelone a été créée en 1915, parallèlement au développement de la lecture publique en Catalogne, l'Ecole supérieure de bibliothécaires pour femmes ; elle est ouverte aux hommes depuis 1974.

Formation continue

Elle est assurée par des praticiens ; les thèmes les plus demandés sont l'organisation des centres de documentation, la gestion, les nouveaux médias, la télématique.

Les cours sont souvent payés par les intéressés.

6. Grande-Bretagne

Il existe 16 écoles de bibliothécaires (niveau universitaire) desquelles sortent 1000 diplômés par an.

La formation consiste en un an d'études après la licence ou en trois ou quatre ans d'études polytechniques avec une licence en bibliothéconomie, ce qui donne le titre de "chartered librarian".

La Librarian Association joue un rôle très important et les bibliothèques demandent l'appartenance à cette association comme condition d'engagement.

Carrière dans la lecture publique:

- 1) Assistant librarian : 2 à 5 ans.
- 2) Branch librarian : 3 ans et plus.
- 3) Principal librarian : 3 ans et plus.
- 4) Assistant/deputy chief librarian à 5 ans et plus.
- 5) Chief librarian.

Carrière dans les bibliothèques universitaires:

- 1) Assistant librarian.
- 2) Sub-librarian
- 3) Deputy librarian.
- 4) University librarian.

Carrière dans les bibliothèques spécialisées (Government libraries):

- 1) Assistant librarian.
- 2) Librarian.
- 3) Senior librarian.
- 4) Senior management posts.

Dans chaque catégorie, il y a plusieurs échelons, le passage d'un échelon à l'autre se faisant presque automatiquement.

Passer d'une catégorie à une autre, par contre, suppose la recherche d'une poste plus important par concours. Il faut environ quinze ans d'expérience pour accéder aux postes de direction.

Statut

Des négociations ont lieu au niveau national entre représentants des collectivités publiques et syndicat de bibliothécaires. La tendance actuelle va vers une comparaison avec le secteur privé, les salaires deviennent plus élevés, l'avancement plus rapide, dépendant du mérite (performance related pay).

Formation continue

Il y a beaucoup de possibilités de perfectionnement professionnel, dans le but de maintenir et d'augmenter la valeur du personnel, qui constitue la part la plus importante des coûts de fonctionnement d'une bibliothèque. La formation continue touche les domaines du management, des nouvelles technologies, des nouveaux développements influençant la profession, des connaissances spécialisées, du service au public.

Les cours sont organisés par les associations professionnelles, les écoles de bibliothéconomie, de plus en plus par le secteur privé (consultants), ou par les collectivités locales.

Il existe cependant des difficultés à la mise en oeuvre de la formation continue : elles sont d'ordre financier (coût des cours extérieurs, des déplacements), d'ordre logistique (il faut prévoir des remplacements de personnel pour maintenir le fonctionnement normal d'un établissement), d'ordre géographique (inégalités des ressources), d'ordre structurel (il faut garder à l'esprit que toutes les catégories de personnel ont besoin de formation continue) ; enfin, il faut faire face parfois à des réticences de la part du personnel.

7. Pays-Bas

Le diplôme de bibliothécaire n'est pas obligatoire ; la profession de bibliothécaire n'est pas reconnue.

Il y a cinq académies de bibliothéconomie ; Amsterdam offre une formation universitaire.

La formation universitaire permet de débiter à un niveau plus élevé. Les salaires sont comparables dans la lecture publique et dans les bibliothèques universitaires.

La lecture publique s'est beaucoup développée dans les années soixante, mais maintenant le nombre des bibliothèques n'augmente plus.

Dans les bibliothèques universitaires, on constate une diminution des postes suite à une politique de coordination, surtout au niveau du catalogage.

La formation professionnelle s'est développée récemment dans les domaines de l'informatique, du management, du marketing de l'information, afin d'élargir le cadre de l'emploi dans une direction de "médiateur d'information".

La formation de bibliothécaire est en compétition avec celle de gestionnaire d'entreprise. Les postes de cadres sont de préférence attribués à des managers et les postes de bibliothécaires à des personnes ayant travaillé dans l'édition ou la librairie, avec une expérience professionnelle de dix à douze ans.

La formation continue est souvent le faire de consultants.

8. France

Catégories de bibliothèques

Bibliothèque municipale classée, bibliothèque municipale, bibliothèque centrale de prêt, bibliothèque universitaire, bibliothèques de la Ville de Paris.

Catégories de personnel (*)

a) Fonction publique d'Etat

Personnel scientifique : corps des conservateurs.

Niveau de recrutement : bac + études universitaires de quatre ans.

Formation : Ecole nationale des Chartes ou Ecole nationale supérieure de bibliothécaires.

Tâches : les conservateurs constituent, organisent, enrichissent et exploitent les collections de toute nature des bibliothèques et sont responsables de ce patrimoine. Ils assurent l'accès aux collections et diffusent les documents aux divers publics à des fins de recherche, d'information ou de culture.

Champs d'activité : Bibliothèque nationale, Bibliothèque publique d'information (BPI), bibliothèques centrales de prêt, bibliothèques municipales classées, bibliothèques universitaires, bibliothèques de grands établissements.

Traitement brut : 7'800 FF - 18'600 FF

Personnel technique : corps des bibliothécaires-adjoints.

Niveau de recrutement : bac + un an d'études universitaires.

Formation : Centres de formation aux carrières des bibliothèques, du livre et de la documentation.

Tâches : sous les ordres des conservateurs, les bibliothécaires-adjoints sont chargés des travaux techniques courants.

Champs d'activité : les mêmes que pour les conservateurs.

Traitement brut : 6'000 FF - 11'000 FF

b) Fonction publique territoriale

(Concerne les bibliothèques municipales à l'exception de la Ville de Paris).

Titre : bibliothécaire (1ère et 2e catégories).

Tâches : constitution, conservation et exploitation du fonds.

Niveau de recrutement : bac + licence ou diplôme professionnel.

Traitement brut : 7'800 FF - 15'000 FF (1ère catégorie) ; 7'100 FF - 11'300 FF (2e catégorie).

Titre : bibliothécaire-adjoint.

Tâches : seconder le chef de service.

Traitement brut : 5'900 FF - 10'300 FF.

La création de la Bibliothèque de France -connue aussi sous les dénominations de "Très Grande Bibliothèque" et "Bibliothèque Nationale bis"- va entraîner une révision de cette structure.

Le Ministère de la culture a le projet de créer un nouveau corps de fonctionnaires, dans le cadre de la modernisation de l'ensemble de la fonction publique d'Etat.

* Voir aussi : Au nom du livre : analyse sociale d'une profession : les bibliothécaires / B. Seibel. - Paris : La Doc. française, 1988.

Formation continue

Selon Jacques Keriguy, directeur de l'Ecole nationale supérieure de bibliothécaires, la formation continue est insuffisante. Il souhaite une alternance permanente entre formation et exercice de la profession, la formation permanente débouchant sur un diplôme.

Actuellement, la formation continue est un moyen pour l'employeur de se donner bonne conscience. Cela sert-il vraiment à l'établissement? Elle s'organise au coup par coup, sans cohérence, ce sont toujours les mêmes personnes qui suivent les cours, sans répercussion. Il faut également tenir compte des ressources internes : les bibliothèques ont une vocation pédagogique à tous les niveaux.

Les programmes rigides ne conviennent pas toujours à la souplesse requise par la formation continue.

La DBMIST (Direction des bibliothèques, musées et instituts scientifiques et techniques), en voie d'éclatement, met actuellement sur pied une formation à la gestion destinée aux postes de direction.

Et dans le canton de Vaud ...

Lors de sa séance du 11 avril, le Conseil de direction a pris la décision, vu le caractère du dossier qui, dans sa forme, s'avère extrêmement délicat car il heurte sur bien des points les pratiques de l'administration vaudoise, de soumettre, dans un premier temps, au Département de l'instruction publique **une proposition de changement de dénomination** pour les bibliothécaires diplômés ABS ou EBG, afin qu'ils puissent porter le titre figurant sur leur diplôme.

La question de la revalorisation de certaines fonctions sera traitée ultérieurement.

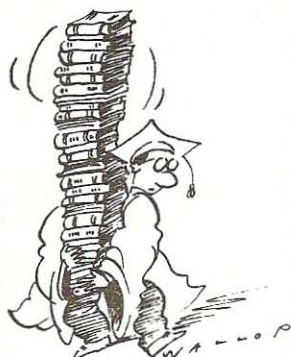
Extrait de : **Le cot(t)erd** : journal de la Bibliothèque cantonale et universitaire de Lausanne. - No 7 (avril 1989), pp.9-17.

Avec l'aimable autorisation de l'auteur : Josette Noeninger



Entre les joies du farniente familial
et le devoir professionnel :

A GREAT TIME VISITING A FEW
AMERICAN LIBRARIES IN SUMMER 1989



Occupée depuis plus de quatre ans par le projet de la future bibliothèque de la Faculté des sciences économiques et sociales à UNI III, j'ai entamé une vaste réflexion sur la mise en place d'un service de référence basé sur le modèle anglo-saxon du REFERENCE DESK.

A la B.S.E.S., cette réflexion est non seulement devenue mon cheval de bataille, mais aussi un objectif-moteur particulièrement dynamique de toute une équipe compétente et très motivée qui regroupe dix-huit bibliothécaires et aide-bibliothécaires.

Jusqu'à aujourd'hui, ce projet de mettre sur pied un service de référence dans notre bibliothèque universitaire de type traditionnel engagée sur la voie du changement technologique a déjà généré trois travaux de diplôme (A.B.S. et E.B.G. confondues) :

- Création d'une base de données d'ouvrages de référence au moyen du logiciel REFMAN, par Géraldine ENGEL (T.D. E.B.G.),
- Réflexion autour de l'organisation d'un service de référence : le cas pratique de la B.S.E.S. au carrefour d'une mutation, par Jean-Luc AUBERT (T.D. A.B.S.),
- Mise sur pied d'un choix de guides bibliographiques thématiques, par Pierre-André GRANGES (T.D. E.B.G. en cours d'élaboration).

Dans cet ordre d'idées, je n'ai pas hésité l'ombre d'une seconde, quand fin 1988, nous avons décidé, mon mari et moi de passer les vacances d'été 1989 aux Etats-Unis avec nos trois enfants, de joindre l'utile à l'agréable, en faisant d'une pierre deux coups, soit de prendre des vacances ponctuées de visites de bibliothèques.

J'ai donc préparé un projet et en ai parlé à l'administrateur de ma faculté qui m'a généreusement accordé huit jours de congé sabbatique me permettant de satisfaire cette saine et légitime curiosité professionnelle.

C'est ainsi que dès janvier 1989, j'ai pris contact avec un certain nombre de sites de bibliothèques qui m'intéressaient à divers titres :

- YALE UNIVERSITY LIBRARY, à New Haven, Connecticut, aux collections prestigieuses,
- RUSH RHEES UNIVERSITY LIBRARY à Rochester, New York, dont j'avais eu l'occasion de lire les articles sur leur REFERENCE DESK dans la littérature professionnelle,
- BAKER BUSINESS LIBRARY de Harvard University, Cambridge, Massachusetts, une des plus prestigieuses bibliothèques dans ce domaine regroupant 500.000 livres spécialisés,
- M.I.T. LIBRARIES, à Cambridge, Massachusetts, avec leurs préoccupations concernant la réorganisation de leur gestion du personnel et la maîtrise des changements technologiques.

Avant Pâques, je n'avais reçu que des réponses positives et j'ai pu planifier mon séjour à raison de deux jours sur chaque site.

Voilà comment j'ai eu la chance de pouvoir visiter quatorze bibliothèques et discuter avec plus de vingt-cinq collègues entre une demi-heure et une heure d'entretien !

L'accueil a été non seulement absolument formidable et chaleureux, mais j'ai pu véritablement prendre part à des échanges d'idées avec des professionnels de très haut niveau qui ont eu la gentillesse de se montrer particulièrement ouverts et disponibles. C'est ainsi que j'ai pu établir de nombreux contacts qui pourront être maintenus grâce au réseau électronique international BITNET, les préoccupations professionnelles étant les mêmes des deux côtés de l'Atlantique. En réalité, le fossé m'a semblé bien moins grand que je ne l'avais prévu. Nous sommes en train d'absorber les mêmes nouvelles technologies plus ou moins simultanément (réseaux de communication et de catalogage partagé, recherches en ligne, gestion informatisée du travail administratif, CD-Rom, etc.).

Ce qui m'a cependant le plus frappée, c'est l'attitude des Américains qui semblent cultiver l'art de se remettre en question d'une manière plus permanente et surtout plus pragmatique. C'est peut-être ce qui leur permet d'améliorer constamment leurs prestations tout en observant assez rigoureusement un code déontologique d'une manière très professionnelle.

Dans ces milieux universitaires d'une élite privilégiée, c'est l'utilisateur que j'ai trouvé le plus surprenant. J'ai en effet rencontré des lecteurs heureux, avertis, épanouis, sachant exploiter les ficelles de la recherche documentaire avec un art consommé.

Utiliser les ressources des bibliothèques est une nécessité absolue pour un étudiant américain. Et il faut reconnaître que les bibliothèques américaines sont conçues en fonction des besoins des utilisateurs. Elles savent mettre l'accent plutôt sur l'aspect qualitatif que quantitatif du travail documentaire, avec l'élément humain qui domine dans un souci d'efficacité.

En fait, les bibliothèques universitaires américaines sont avant tout des bibliothèques de recherche, alors que nos bibliothèques suisses du même type sont surtout des bibliothèques destinées aux étudiants.

A la Boston Public Library, véritable temple de la connaissance, j'ai vu une bibliothèque envahie d'une foule de lecteurs de tous âges en quête de connaissance et de savoir.

La chaleur de l'accueil de tous ces collègues enthousiastes a été ponctuée par l'omniprésence du contexte européen. A Yale, sous la forme d'une exposition rétrospective à l'occasion du Bicentenaire de la Révolution française, avec entre autres, bien mis en évidence, un exemplaire du "Discours sur l'origine et les fondemens de l'inégalité parmi les hommes" de Jean Jaques Rousseau, Citoyen de Genève, imprimé à Amsterdam chez Marc Michel Rez, en MDCCLV. A Rochester, une exposition sur la conservation du livre rare présentant un choix d'éditions en provenance d'Europe en voie de destruction avancée, avec une explication des moyens mis en oeuvre permettant d'interrompre le processus selon les dernières technologies mises à l'étude par la Library of Congress, à Washington. Et à Harvard, encore une exposition rétrospective sur la Révolution française...

Pour la touche anecdotique, je ne puis résister à évoquer la statue de Margaret Fuller (1810-1850) au Harvard Square, qui a été la première femme à être autorisée à fréquenter la Harvard Library. Pieux souvenir, alors que maintenant une majorité de femmes sévissent dans la plupart des bibliothèques !



Un voyage professionnel de ce genre est évidemment très enrichissant et stimulant. Le bilan n'est que positif, car j'ai pu voir fonctionner des services de référence vivants, riches d'expériences qui avaient déjà porté leurs fruits, et je suis revenue avec une dose d'énergie et une moisson d'idées qui serviront à la mise en oeuvre d'un service de référence digne de ce nom à la future B.S.E.S. de 1993, à UNI III.

Daisy McAdam

 * * * * *
 * * *



IL Y AVAIT UNE FOIS.....

Les contes sont une création populaire. Ils sont vieux comme l'enfance du monde. Transmis de bouche à oreille depuis le fond des temps, ils ont condensé le savoir et l'expérience de l'humanité. Des millénaires durant, ils ont été un irremplaçable outil qui a forgé la conscience humaine. Loin d'être de simples "distractions" pour enfants ayant du mal à s'endormir, ils sont source de sagesse pour quiconque leur ouvre ses oreilles et son coeur.

Aujourd'hui, les bibliothèques ont remplacé l'âtre, et les bibliothécaires assument le rôle de la grand-mère qui contait des histoires.

Mais sait-on assez que le livre est au conte ce que la partition est à la symphonie ?

Un conte ne prend son sens et son sexe que lorsqu'il est habité par un corps, une voix, une âme. Il suffit de sentir la fascination qu'éprouvent les enfants (et pas mal d'ex-enfants) lorsqu'ils écoutent un conte pour mesurer à quel point la présence de celui qui lit (ou encore mieux, raconte) est importante, vitale. En ce sens, le travail qui se fait dans la plupart des bibliothèques pour enfants (pourquoi eux seulement ?), où, semaine après semaine, un moment est réservé à l'écoute de la littérature, orale ou écrite, est fondamental. Il y a en effet peu de chances qu'un enfant à qui l'on n'a jamais raconté d'histoires accède un jour aux plaisirs de la lecture.

Le conte, donc, resurgit du néant ou la Télé l'avait plongé, et devient un art de la scène. Ce mouvement est très florissant en France, où il doit y avoir une cinquantaine de conteurs professionnels. En Suisse romande, jusqu'ici, seul le Mouvement des Aînés avait pris le relais.

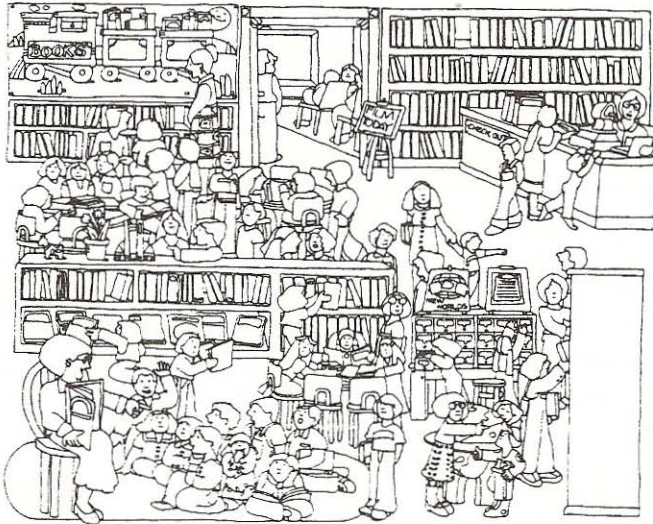
Quatre conteurs semi-professionnels ont donc décidé de fonder le CROC (Corporation Romande de Conteurs) afin d'unir leurs efforts de promotion du conte en offrant au public (enfantin et/ou adulte) des spectacles de qualité. Notre première production se déroula le 30 septembre dernier, au musée d'ethnographie de Conches, où nous avons présenté un spectacle d'une heure et demie uniquement composé de contes valaisans. Par ailleurs, deux d'entre nous tourneront en novembre-décembre 1989 et février 1990 dans les bibliothèques municipales genevoises.

*Ainsi, petit à petit, s'en va le conte,
portant le ciel sur la tête
et la terre dans ses mains.*

Philippe Campiche

Pour tous contacts :

CROC p/a Philippe Campiche
4, ch. des Ouches
1203 - Genève





Centre suisse de documentation en matière d'enseignement et d'éducation
 Schweizerische Dokumentationsstelle für Schul- und Bildungsfragen
 Centro svizzero di documentazione per l'insegnamento e l'educazione

15, route des Morillons 1218 Le Grand-Saconnex/GE Téléphone (022)798 45 31



Présentation d'un centre de documentation : le Centre suisse de documentation en matière d'enseignement et d'éducation (CESDOC)

Le CESDOC a été créé en 1962 après une période de gestation qui avait débuté en 1954 au sein de la Commission nationale suisse pour l'UNESCO. Dépendant à la fois du Département fédéral de l'intérieur et de la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique, le Centre sert de lien aussi bien entre les différents cantons (chacun souverain en matière d'éducation !) et la Confédération qu'entre la Suisse et l'étranger.

Après s'être établi au Palais Wilson, le CESDOC a déménagé en 1984 au Grand-Saconnex parmi les organisations internationales et a de nouveau pour voisin le Bureau international d'éducation.

Une des tâches du CESDOC est de réunir, d'analyser et de faire connaître tous les documents et informations ayant trait à l'enseignement et à l'éducation en Suisse. La documentation du Centre est celle d'un institut de pédagogie comparée et de planification de l'éducation. Les différentes autorités scolaires et les instances officielles suisses et étrangères ont principalement recours aux services du CESDOC. Mais ce dernier s'adresse à

des utilisateurs très variés puisqu'il fournit documentation et informations également aux écoles, associations, enseignants, étudiants ainsi qu'à toute personne intéressée par l'enseignement en Suisse, de l'éducation préscolaire à l'entrée à l'université.

Actuellement 14 personnes (occupant 10 postes) travaillent au CESDOC qui, en dehors de sa direction et du secrétariat, se divise en deux sections : la section Documentation/information et la section Statistique/prospective. Cette dernière s'occupe entre autres de prévisions d'effectifs scolaires et de statistiques des enseignants.

La section Documentation/information occupe trois bibliothécaires et gère un fonds important comportant des monographies et suites (17.000), des revues pédagogiques (300, dont 160 sont dépouillées), des rapports d'activité, des rapports de commissions, des dossiers documentaires ainsi que des statistiques. La bibliothèque met aussi à la disposition du public des collections uniques : tous les manuels utilisés durant la scolarité obligatoire en Suisse (environ 6000), les plans d'études pour les degrés primaire, secondaire du premier et du second cycles ainsi que les lois scolaires fédérales et cantonales, cataloguées et indexées chacune séparément. Mentionnons également que 26 quotidiens suisses sont dépouillés régulièrement afin de compléter les dossiers documentaires. Tous ces documents peuvent être consultés sur place à la bibliothèque et, selon les cas, photocopiés ou empruntés pour la durée d'un mois. Parallèlement à ces activités, la Section répond à diverses demandes bibliothéconomiques et pédagogiques qui lui parviennent par écrit ou par téléphone. Certaines demandes qui requièrent un travail de synthèse ou une enquête aboutissent généralement à l'élaboration d'une publication.

Chaque année la Bibliographie pédagogique suisse est éditée. Elle recense les ouvrages publiés sur l'enseignement en Suisse, un abondant choix d'articles extraits de revues pédagogiques suisses ainsi que les textes législatifs se rapportant à l'enseignement et à l'éducation. On y trouve aussi un certain nombre d'articles de fond de la presse quotidienne et hebdomadaire.



A la fin de cette année, la bibliothèque va être rattachée au Réseau REBUS et le catalogage sera effectué avec le système SIBIL.

C'est également l'année prochaine que le Réseau suisse de documentation éducationnelle (RESEDOC), dont la réalisation a été confiée au CESDOC, sera fonctionnel. Il s'agit d'une base de données centralisée d'informations ayant trait à l'éducation. Ce réseau reliera divers institutions, bibliothèques et centres cantonaux, régionaux et suisses. Un Bulletin d'information RESEDOC paraît régulièrement.

C'est sur cette vision d'avenir que s'achève la présentation de notre Centre. Nous espérons qu'elle vous aura permis de mieux connaître ou de découvrir nos activités.

Silvie Aellen

Edith Imhof

Katia Jaquenoud

Dessins : Xavier Aellen



A PROPOS DE L'ENTREE DES DIPLOMES DU CESID DANS L'AGBD...

Admettons que le "marché des bibliothécaires" voie arriver environ 10 nouveaux porteurs de CESID chaque 2 ans. Dans l'état actuel de la profession, on ne peut pas vraiment dire qu'il existe beaucoup de postes pour "un spécialiste en informatique documentaire". Où vont donc travailler ces diplômés si ce n'est en bibliothèque? N'y a-t-il pas là un risque de conflit d'intérêts? Comment notre Association pourrait-elle défendre des bibliothécaires diplômés ABS/EBG et des porteurs de CESID?

Voici quelques raisons qui me semblent aller à l'encontre de l'acceptation des porteurs de CESID dans notre Association :

* Tout d'abord, et bien qu'ayant suivi un complément de formation à l'EBG, les porteurs de CESID ne sont pas bibliothécaires tant sur le plan formel (diplôme) que sur le plan pratique (stage). En effet, il s'agit d'un enseignement théorique et partiel par rapport aux programmes EBG ou ABS.

* Ajoutons en passant, que n'ayant pas le titre de bibliothécaires, il faudrait que l'AGBD envisage de revoir son sigle car le "B" ne serait plus adapté!

* Vu le nombre de postes spécifiquement disponibles pour les porteurs du CESID, certains vont très certainement postuler pour des postes de bibliothécaires. Des employeurs, pas trop au fait de la terminologie dans notre profession, engageront des porteurs de CESID parce qu'ils ont une licence, au détriment des bibliothécaires. Notre diplôme risque de se voir dévaloriser et nous serons dans l'impossibilité de nous défendre si les porteurs de CESID sont dans notre Association. L'AGBD se devra alors de soutenir les diplômés du CESID au même titre que les diplômés ABS/EBG.

* Si un jour, la profession envisage une réévaluation des postes de bibliothécaires, notre AGBD risque d'être très partagée entre les porteurs du CESID qui auront tout intérêt à faire reconnaître leur licence et les bibliothécaires diplômés qui défendront leur diplôme ABS/EBG.. Quels intérêts devons-nous alors défendre?

Mais il me semble que l'argument majeur de cette discussion est que les **diplômés du CESID ne sont pas des bibliothécaires**, et que tout comme les conservateurs (ceux-ci ne sont pas admis dans notre Association), il vaudrait mieux qu'ils ne fassent pas partie de l'AGBD si nous voulons continuer à défendre nos intérêts de bibliothécaires diplômés EBG/ABS.

J. Angeloz

REFLEXIONS DE L'EB SUR LA POSSIBILITE D'ACCUEILLIR, AU SEIN DE L'A.G.B.D., DES "CESIDIENS" LICENCIES

Faut-il, ou non, accueillir les "Cesidiens" licencies au sein de l'AGBD ?

En préambule, sachez que nous six, collaborateurs à l'EB, n'avons pu définir une position commune, en raison des points de vue différents dont chacun a fait part. Par conséquent, nous avons décidé de vous faire partager nos éléments de réflexion.

Mais rappelons tout d'abord quelques éléments décisifs du CESID.

Les deux objectifs primordiaux qui ont amené l'Ecole de bibliothécaires à collaborer très activement à la création de ce Certificat sont :

- a) la mise en place d'une formation supérieure en sciences de l'information (première du genre en Suisse)
- b) la possibilité de promotion qu'offre cette formation, ouverte aux bibliothécaires diplômés.

Le contenu du programme totalise 600 heures d'enseignement, recouvrant trois domaines : l'informatique, la gestion et le droit, la bibliothéconomie et les sciences de l'information.

Une formation complémentaire (d'environ 230 heures, ainsi qu'un stage de 2 mois) permet aux universitaires d'acquérir les connaissances fondamentales en bibliothéconomie. La réussite de la formation complémentaire est un pré-requis à l'admission aux examens finaux du CESID.

Au terme de la 1ère volée, nous avons trois groupes de "césidiens" : Licence + CESID
Licence + diplôme EBG/ABS + CESID
Diplôme EBG/ABS + CESID.

Deux profils professionnels principaux se dégagent :

- a) formation bibliothéconomique plus solide et plus complète;
- b) connaissances dans un domaine des sciences humaines ou des sciences exactes, complétées par des connaissances bibliothéconomiques; ce profil devrait conduire à la formation de cadres particulièrement aptes à l'analyse du contenu des documents.

Une des données du problème étant maintenant posée, nous vous proposons les éléments de notre réflexion. Elle révèle une double préoccupation : la défense des diplômes de bibliothécaire délivrés en Suisse, et la nécessité de suivre l'évolution du monde des sciences de l'information.

1) L'AGBD a été voulue, lors de sa création, comme une association ouverte aux seuls diplômés EBG/ABS, ainsi qu'aux titulaires de diplômes étrangers reconnus comme équivalents. A l'époque, les cadres universitaires dirigeant les grandes bibliothèques ne possédaient en général pas de formation professionnelle spécifique. Une pratique courante consistait à engager du personnel non formé. En réaction à cette situation, l'AGBD s'est inscrite comme association à vocation corporatiste (corporation : association d'artisans, groupés en vue de réglementer leur profession et de défendre leurs intérêts. Petit Robert). Elle s'est constituée en corps et a pour finalité la défense de ses membres. C'est ainsi que notre association a acquis une réputation de sectarisme parmi les associations professionnelles suisses dont les politiques d'admission des membres sont plus souples. Les statuts de l'ABS par exemple mentionnent qu'il suffit, pour devenir membre, d'avoir une activité bibliothéconomique. Pourtant, la création de DIBI montre que l'AGBD n'est pas seule en Suisse à se sentir investie d'une mission de défense des diplômés. Elle prouve qu'un certain malaise existe bel et bien à l'heure actuelle parmi les bibliothécaires diplômés.

A ce sujet, nous nous demandons toutefois si, aujourd'hui à l'AGBD, la protection du titre, la reconnaissance de la profession n'ont pas été quelque peu délaissées au profit d'autres tâches ? Ne sommes-nous pas, dès lors, en train de nous transformer en "Amicale", sans buts précis ?

En outre, on a vu que les statuts de l'AGBD précisent qu'elle accepte des "diplômés d'une Ecole de bibliothécaires étrangère reconnue par l'Association". Sait-on exactement le niveau, le contenu de ces diplômes ? Ne sont-ils peut-être pas plus proches du contenu du CESID qu'on ne pourrait l'imaginer ? Ne conviendrait-il pas, par conséquent, de réétudier ce point des statuts de notre association ?

2) Il est une question essentielle que l'AGBD et ses membres doivent se poser : les "césidiens" licenciés sont-ils des bibliothécaires ? (Nous rappelons toutefois au passage que le titre de "bibliothécaire" n'est pas protégé). Cette question est importante, car s'ils étaient reconnus comme tels, leur intégration à l'AGBD ne demanderait qu'une modification mineure des statuts.

Il faut savoir également que l'ABS, les groupes régionaux (GRBV, etc.), ayant des statuts quelque peu équivoques quant à la définition de la qualité de membre, ceux-ci n'auront probablement aucune raison de s'opposer à l'intégration de "Césidiens" licenciés.

3) Il est permis de se demander si le "réflexe défensif" des bibliothécaires est une nécessité par rapport au marché de l'emploi actuel. Eu égard à certaines situations dont nous avons connaissance, on pourrait même se demander s'il ne vaudrait pas mieux qu'un "césidien" licencié occupe une place dans une bibliothèque plutôt qu'une personne sans aucune formation en sciences de l'information ; mais nous ajoutons qu'un "césidien" licencié n'est pas au bénéfice d'une formation qui lui permet d'occuper n'importe quelle place dans une bibliothèque, tout comme c'est le cas pour une personne sans aucune formation en sciences de l'information.

4) Notre monde vit une profonde mutation. La recherche, le traitement et la diffusion de l'information (quel que soit son support) prend une place prépondérante lors de prises de décision collectives ou individuelles.

Nous nous demandons, par conséquent, si tous les "gestionnaires d'information" (bibliothécaires diplômés, "césidiens", etc.) ne devraient pas s'associer dans le but de promouvoir non plus la profession de bibliothécaire, mais les sciences de l'information. Au sein d'une telle association, des concertations fréquentes permettraient reconnaissance et respect réciproques des formations différentes. Un groupe "mixte" pourrait veiller à la défense de chacune des formations représentées afin que chacune trouve la place qui lui est due dans la chaîne de l'information. La reconnaissance de notre profession se ferait alors naturellement. Elle serait proportionnelle au taux de satisfaction des usagers.

En conclusion, l'admission des "Césidiens" licenciés pose un problème de fond que nous ne pouvons éluder : celui de la finalité de notre Association. Nous souhaitons que "Hors-Texte" devienne le lieu d'un vaste débat, avant que chaque membre puisse démocratiquement se prononcer.

AGBD

Association de défense des bibliothécaires
ou
Association de promotion des sciences de l'information

??????

"That is the question"

ECOLE DE BIBLIOTHECAIRES

PRISE DE POSITION CONCERNANT L'ACCUEIL DES CESIDIENS

Je m'exprime en faveur de l'accueil de plein droit au sein de l'AGBD des personnes qui ont une licence et le certificat du CESID. J'avance deux raisons se rapportant à leur qualification professionnelle et leur statut professionnel :

1. Nous devons mieux définir ce que nous entendons par "diplômé". Peuvent faire partie de notre Association les bibliothécaires-documentalistes EBG ainsi que ceux possédant un diplôme équivalent (ABS, p.e.).

Un changement de nom ne sera pas nécessaire parce que la notion de "diplômé" désigne universitaires et non-universitaires. Le "diplômé" doit avoir subi une formation professionnelle certifiée, c'est-à-dire sanctionnée par un examen reconnu par les institutions publiques.

Il n'est pas douteux que les personnes possédant le certificat CESID répondent à cette exigence. Il y a d'ailleurs complémentarité entre l'enseignement EBG et la formation continue dispensée par le CESID. Il est souhaitable de l'AGBD réunisse les professionnels de tous les niveaux de qualification.

2. Jusqu'à la création du CESID, le diplôme EBG était un certificat "neutre" permettant aux professionnels d'occuper des postes subalternes ou de cadre dans n'importe quelle institution. Les collègues briguant des postes de responsable ou de conservateur devaient souvent posséder une formation universitaire supplémentaire.

L'existence d'un certificat destiné aux cadres d'établissement d'envergure et décerné par l'Université peut en effet peser sur les relations professionnelles.

Il est donc souhaitable de prévenir un clivage entre CESIDIENS et diplômés EBG/ABS.

Que les changements technologiques et structurels nous mettent en garde : il ne s'agit peut-être plus de défendre un ou deux diplômes mais le statut du professionnel dûment formé !

Hanna Neet

CESID

L'usage voudrait qu'un président ne prenne pas de position personnelle; si cela est vrai en Assemblée Générale, il me semble qu'il peut s'exprimer dans une tribune libre.

La première analyse du problème semble statutaire, mais il ne faut pas oublier le vrai problème, nos bibliothèques ont besoin de personnel avec des qualifications différentes. Il vaut mieux avoir une esprit de collaboration, plutôt que des réflexes corporatistes.

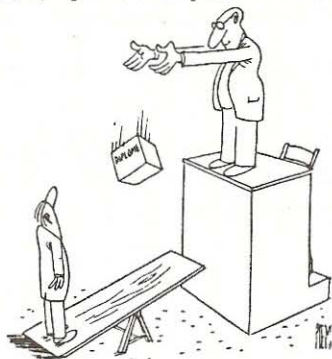
Pendant trois semestres j'ai cotoyé ces collègues. Ils semblent avoir la même envie que nous, soit mettre à la disposition du public les richesses documentaires de leur bibliothèque. De plus ils ont un respectable niveau technique acquis en un semestre à raison de deux jours de cours par semaine.

Ce sont les employeurs qui devront choisir qui correspond le mieux à la place de travail proposée. De ce fait aucun licencié avec le CESID ne devrait être engagé comme bibliothécaire de service moyen.

Il est possible d'imaginer que les licenciés avec le CESID occuperont des postes à responsabilités dans le domaine qu'ils ont étudié, les diplômés officiant dans le secteur de la lecture publique ou de la bibliothéconomie.

Je n'envisage pas un changement des statuts, mais plutôt un élargissement de la notion de titre équivalent, après un préavis du comité c'est l'Assemblée Générale qui prend la décision d'admission de cas en cas.

Je suis convaincu que nous devons plutôt faire connaissance, oeuvrer ensemble, c'est le meilleur moyen d'éviter la concurrence, qui fera place à la complémentarité.



Patrick JOHNER

ALLO, BIBLIO, ECHOS...

Erratum

Dans notre dernier numéro, nous avons omis la signature de l'article intitulé "Le conte". Il s'agissait de Jean-Louis Cuche, à qui nous présentons toutes nos excuses.

Remerciements

La rédaction DE HORS-TEXTE remercie tous ceux qui ont bien voulu lui faire parvenir d'anciens numéros de notre revue. Nous avons ainsi pu compléter nos archives.

Formation continue

Le cours de formation continue "INTRODUCTION A SIBIL" organisé conjointement par l'AGBD et l'EBG a eu lieu les 30 et 31 août derniers. Les participants ont eu un programme assez intensif, mais ont brillamment assimilé le fonctionnement de SIBIL. Chacun a eu la possibilité de s'exercer aux interrogations, mais également au catalogage. Que les participants et les organisateurs soient remerciés pour leur collaboration.

Echos de l'A.B.S.

Marie-Claude TROEHLER a été nommée responsable de la formation A.B.S. à Genève, succédant ainsi à Doris NEUENSCHWANDER qui occupait ce poste depuis 1983. Tous nos vœux accompagnent notre collègue dans sa nouvelle fonction.

SIBIL sur Minitel

La base de données bibliographiques du Réseau SIBIL-France (bientôt 150'000 notices) est accessible sur Minitel 1B depuis 1989.



Principales commandes :

- c fin envoi = retour à l'écran d'accueil
- b envoi = retour au menu précédent
- d envoi = feuilletage avant de la liste
- u envoi = feuilletage arrière de la liste
- r envoi = balayage d'une séquence
- ? envoi = demande d'assistance

Extr. de : Bulletin REBUS, no 4 (1989)

Une bibliothèque de rêve

Quatre tours d'angle, quatre livres ouverts se faisant face la délimiteront
Des étuis de verre de cent mètres de haut avec double peau et filtres-soleil... Des tours qui seront situées aux quatre points cardinaux tel un immense cadran solaire de sorte qu'il n'y aura qu'une seule ombre qui déterminera le moment de la journée... Au milieu une place aussi grande que celle de la Concorde dans laquelle s'incrusterait un jardin de la taille du Palais-Royal...

Construite sur le site de Tolbiac, la Bibliothèque de France sera unique au monde et ouverte à tous. Destinée à "décharger" la Bibliothèque nationale elle sera terminée en 1995.

American dream

Après une recherche de 15 ans qui lui a permis d'acquérir une connaissance de première main de l'Amérique et de ses écrivains, Marc CHENETIER dresse dans son ouvrage intitulé "Au-delà du soupçon : la nouvelle fiction américaine de 1960 à nos jours" (éd. du Seuil) l'état des lieux d'une littérature fort méconnue par la critique française. Loin de présenter une vulgarisation du sujet, cette étude fait renaître une littérature riche et foisonnante, dont l'originalité demeurait jusqu'à présent dans l'ombre.

L'opium des femmes

Fêtant cette année leur 40e anniversaire, les éditions ARLEQUIN publient 500 titres par an, traduits immédiatement en 18 langues. Chaque année HARLEQUIN s'attribue 6% du marché helvétique de l'édition. Dans un brillant et humoristique essai analysant les mécanismes de fabrication du roman d'amour, Michèle COQUILLAT explique "qu'un bon marketing ne suffit pas à expliquer ce succès sans pareil. Fabriqué selon des codes précis et éprouvés, c'est un produit de première nécessité, vendu dans les grandes surfaces. Mais sa classe de toxicité est assez élevée, et il crée une accoutumance non négligeable...".

A lire... ou à acheter

WALTHER, Frédéric : Contrôle de qualité du catalogage dans le Réseau romand - Lausanne : REBUS, 1989. - 165 p.

Prix de vente : fr 50.-

Diffusion : Secrétariat REBUS

Sprengliweg 6

3360 Herzogenbuchsee (tél. 063 / 61 55 43)

JOURNAL LA SUISSE

Notre comité organise pour le **mardi soir 5 décembre** une visite guidée de ce quotidien.

Nous verrons de 21 heures 30 à minuit et demi, tout le travail effectué pour que nous puissions lire, avec notre café du matin, les dernières nouvelles.

Après un film de présentation, nous traverserons les locaux de la rédaction, de la composition, de la rotative et enfin de l'expédition.

Les personnes intéressées voudront bien s'inscrire auprès de Joëlle ANGELOZ, Bibliothèque de la FSES, à Batelle en **téléphonant le matin au 43.95.10.**

Les 25 premiers inscrits recevront une confirmation avec les détails pratiques.

HORS-TEXTE est le bulletin d'information de l'Association genevoise des bibliothécaires diplômés (AGBD). Il est envoyé gratuitement trois fois l'an (mars, juin et novembre) à tous les membres de l'AGBD. Les personnes non membres ou les organismes peuvent s'y abonner au prix de) 15.- l'an.

Le Comité de rédaction est composé de :

Joëlle Angeloz, Fabienne Burgy, Catherine Comte, Marie-Christine Huber et Christine Roch.

Adresse :

A.G.B.D. / Rédaction de Hors-Texte

Case postale 592

CH - 1211 Genève 3



Attention : Délai de remise des articles pour le prochain numéro : 29 janvier 1990.

Afin de pouvoir vous envoyer HORS-TEXTE comme prévu, nous vous demandons de respecter ce délai. Merci d'avance!

SOMMAIRE

Ce qu'ils ont dit	2
Billet du président	3
Le "Bulletin des postes vacants" de l'E.B.	4
Assemblée générale de l'ABS	7
Paris, 1989...	10
Formation et statuts des bibliothécaires dans quelques pays de la CEE	14
A great time visiting a few american libraries...	23
Il y avait une fois...	27
Présentation d'un centre de documentation...	29
Tribune libre sur le CESID	32
Allo, Biblio, Echos...	39

